

La **Fédération de golf du Québec** sanctionne les épreuves qui sont en vigueur au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération spécifiques aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les Normes d'opération (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** :

(http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES (2023)

CATÉGORIES 2022	ÂGES	SEXES
Pee-wee	11-12 ans	M+F
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	M+F
Junior	17 ans	F

CATÉGORIES 2023	ÂGES	SEXES
Pee-wee	11-12 ans	M+F
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	M+F
Junior	17 ans	F

B) AFFILIATION

Membre d'un organisme reconnu par la Fédération.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2023

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXES
13 à 14 ans	Entre le 2 août 2008 au 1 août 2010	M
15 à 16 ans	Entre le 2 août 2006 et le 1 août 2008	M
13 à 14 ans	Entre le 2 août 2008 au 1 août 2010	F
15 à 17 ans	Entre le 2 août 2005 et le 1 août 2008	F

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum : 6 athlètes : 4 garçons : 2 juvéniles et 2 bantam
2 filles : junior (17 ans seulement), juvénile ou bantam

Minimum : 1 athlète (peu importe la catégorie) –

Entraîneur — accompagnateur

Entraîneur 1 obligatoire
Accompagnateur 1 maximum

Dans la mesure du possible, une des deux personnes devra préférablement être de sexe féminin.
Si seulement un athlète est disponible, seulement 1 entraîneur ou accompagnateur sera exigé.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur devra posséder l'un des niveaux de certification du PNCE suivant :

- Entraîneur nouveau compétiteur — PGA du Canada (formé)
- Entraîneur compétiteur en développement — PGA du Canada (formé)
- Compétition-Introduction — Partie A et B — multisport (formé)
- Instructeur – Golfeurs débutants — PGA du Canada (formé)
- Instructeur – Golfeurs intermédiaires — PGA du Canada (formé)

L'entraîneur doit obligatoirement détenir la certification requise.

D) AFFILIATION

Tous les athlètes doivent être membres de la Fédération (Golf Québec).

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Les athlètes doivent participer à 1 événement du Circuit régional junior (CRJ) qui se tiendra dans la plupart des régions du Québec et qui servira pour l'identification de talents de la Fédération de golf du

Québec. Les meilleurs athlètes doivent participer à une rencontre identifiée par la Fédération à l'été 2023.

Compétition régionale (CRJ)

Une compétition de 18 trous, partie par coups

Si la ronde est annulée en raison de la mauvaise température, elle doit être remise avant le 5 juillet 2023.

Remettre au responsable de l'URLS et à la Fédération les résultats de la sélection finale de l'équipe.

F) ADMISSIBILITÉ

Pour qualifier une région, une finale régionale doit avoir lieu l'année précédant la Finale des Jeux du Québec ainsi que l'année de la Finale elle-même.

Pour qualifier un athlète à la Finale des Jeux du Québec, celui-ci doit participer à la finale régionale selon son lieu d'appartenance l'année de la Finale et être sélectionné. De plus, il doit être identifié élite, relève ou espoir selon l'une des options dans l'annexe.

* Voir annexe pour les règles d'identifications

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par le lieu de résidence permanente de cet athlète au moment de la date limite d'inscription de sa finale régionale.

Si un athlète à plus d'une adresse permanente, l'adresse permanente inscrite dans son profil à la date limite d'inscription de la compétition régionale sera celle qu'il l'identifiera pour la sélection des Jeux du Québec. Par conséquent, il devra participer à la finale régionale des Jeux du Québec en lien avec cette adresse permanente.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

- Deux balles, meilleures balles – formule Stableford (par équipe)
- Vegas à deux – formule Stableford (par équipe)
- Partie par coups – formule Stableford (individuelle)

Prendre note, qu'il n'y aura plus de prolongation pour déterminer la 2^e et 3^e position, seulement pour la première position et ce dans chacune des catégories.

I) SURCLASSEMENT

GARÇONS JUVÉNILES : Si dans une région, il manque ou il n'y a aucun joueur de catégorie juvénile (15 ou 16 ans), celle-ci pourra substituer le(s) joueur(s) manquant par un autre compétiteur de catégorie bantam (13 ou 14 ans seulement). Aucun joueur de catégorie bantam ne peut prendre la place d'un joueur qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifié dans son groupe d'âge.

GARÇONS BANTAM : Si dans une région, il manque ou il n'y a aucun joueur de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer le(s) joueur(s) manquant par un autre compétiteur de catégorie pee-wee (12 ans seulement en date du 15 juillet). Aucun joueur de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'un joueur qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifié dans son groupe d'âge.

FILLES JUVÉNILES ET BANTAM : Si dans une région, il manque ou il n'y a aucune joueuse de catégorie juvénile ou bantam (13 à 17 ans), celle-ci pourra substituer la(les) joueuse(s) par une autre compétitrice de catégorie pee-wee (12 ans seulement en date du 15 juillet). Aucune joueuse de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'une joueuse qui a l'âge requise pour la compétition qui se serait qualifiée dans son groupe d'âge.

J) SUBSTITUTION

Permise pourvu que l'athlète ait participé aux compétitions régionales.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

JOURS / ÉPREUVES		GARÇONS JUVÉNILES	GARÇONS BANTAM	FILLES 15-17 ANS	FILLES BANTAM	TOTAL
2 balles, meilleure balles	Or	2	2	2		6
	Argent	2	2	2		6
	Bronze	2	2	2		6
Végas à deux	Or	2	2	2		6
	Argent	2	2	2		6
	Bronze	2	2	2		6
Parties individuelles	Or	1	1	1	1	4
	Argent	1	1	1	1	4
	Bronze	1	1	1	1	4

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGES

Le système de pointages qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves masculines individuelles

Points attribués à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves féminines individuelles

Points attribués à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 2

Épreuve(s) = les épreuves masculines en équipe

Points attribués à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 2

Épreuve(s) = les épreuves féminines en équipe

Points attribués à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 4

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

Somme des points de toutes les épreuves des athlètes par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la Fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

Annexe :

RÈGLES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ESPOIR EN GOLF

ÂGE	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-18 ans	19 ans
CATÉGORIE	Peewee	Bantam	Juvenile	Junior	Amateur – adulte
OPTION 1 (OU)					
SYSTÈME DE POINT	ODM peewee (GQ)	ODM bantam (GQ)	ODM junior – global (GQ)	ODM junior - global (GQ)	ODM amateur (GQ)
POSITION – GARÇONS	Top 20	Top 40	60 premiers juvéniles	Top 30	Top 20
POSITION – FILLES	Top 10	Top 20	25 premières juvéniles	Top 15	Top 20
OPTION 2 – ENGAGEMENT ET RÉSULTATS EN COMPÉTITIONS (OU)					
# COMPÉTITIONS	Local et régional : 2	Régional et provincial : 3	Régional et provincial : 4	Régional et provincial : 4	Provincial et national : 4
SANCTIONNÉES PAR :	Golf Québec et ses associations régionales, Golf Canada, CJGA, Maple Leaf Tour, AJGA				
MOYENNE DE SCORE EN COMPÉTITIONS - G	100	95 (13 ans) / 90 (14 ans)	85	80	75
MOYENNE DE SCORE EN COMPÉTITIONS - F	110	105 (13 ans) / 100 (14 ans)	95	90	85
OPTION 3 – NIVEAU DE JEU ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS TECHNIQUES					
FACTEUR HANDICAP – G	30	25	20	15	10
FACTEUR HANDICAP – F	36	30	25	20	15
POUR L'OPTION 3 – L'ATHLÈTE DOIT RENCONTRER LES EXIGENCES MINIMALES SUIVANTES POUR DÉMONTRER SON ENGAGEMENT					
COMPÉTITIONS	n/a	A participé à des compétitions sanctionnées par les organismes nommées plus haut et répond aux attentes quant au nombre de compétitions minimales (option 2) selon l'âge et la catégorie			
ENCADREMENT/ ENGAGEMENT	n/a	Est en mesure de présenter à Golf Québec (sur demande) un calendrier de compétitions pour la saison à venir; Est encadré par un entraîneur formé dans au moins un des contextes suivants : ENC de la PGA du Canada ou introduction à la compétition multisports du PNCE.		Doit présenter un dossier qui démontre son engagement (formulaire et lettre); Est encadré par un entraîneur formé dans au moins un des contextes suivants : ENC ou ECD de la PGA du Canada; Est en mesure de présenter un plan d'entraînement et de compétitions pour la saison à venir; Être étudiant au niveau collégial.	

OPTION 4 – JEUX DU QUÉBEC

Notes :

La finale régionale permet de sélectionner les membres de l'équipe d'une région pour la finale provinciale des Jeux du Québec.

L'athlète doit participer à la finale régionale de sa région d'appartenance.

L'athlète est identifié de niveau espoir s'il :

- se classe parmi les 4 premières positions de la catégorie bantam de sa finale régionale – garçon
- se classe parmi les 4 premières positions de la catégorie juvénile de sa finale régionale – garçon
- se classe parmi les 2 premières positions des catégories bantam de sa finale régionale – fille
- se classe parmi les 2 premières positions des catégories juvénile ou junior (17ans) de sa finale régionale – fille

Pour les athlètes qui participent à la finale régionale des Jeux du Québec

Condition additionnelle :

Doit avoir un facteur de handicap de 25 et moins pour les garçons et de 30 et moins pour les filles à la date limite de leur finale régionale respective.

Notes générales pour la reconnaissance du niveau espoir :

- L'âge et la catégorie sont déterminés au 1^{er} août 2022 pour l'option 1;
- L'âge et la catégorie sont déterminés au 1^{er} août 2022 pour les options 2 et 3;
- L'âge et la catégorie sont déterminés au 1^{er} août 2023 pour l'option 4;
- Les ordres de mérites nommés plus haut sont ceux de 2021.